

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Octobre à janvier 2020

Contractants : Artisan

Consommateur-trice

David ATLAN

M. _____

12 rue des Champs - Saint- Thibault

18300 SAINT SATUR

Tél : 06 76 33 49 03 – 02 48 54 16 60

Tél :

Mail :

Mail : dsatla@orange.fr

A jour de sa cotisation :

Coordinatrice : Sylvie Connan 06 22 45 59 61 sylvie.selva@wanadoo.fr

Dates de présence aux livraisons :

<u>Octobre</u> : 10/10 et 24/10	<u>Novembre</u> : 7/11 et 21/11
<u>Décembre</u> : 5/12 et 19/12 (fête hiver)	<u>Janvier</u> : 2/01 , 16/01 et 30/01

Contenu du contrat :

Sucré			Salé		
Croquets aux amandes	150 gr	5.40 €	Gougères	Au crottin avril-octobre	2.40 €
Croissant	1	1.40 €		Emmental	2.40 €
Cookies par 2	Chocolat noir	1.90 €	Galettes aux patates	Unité	2.20 €
	Chocolat blanc	2.10 €	Kokas	Poivrons, tomates, ail	1.90 €
Cornes de gazelles	6	3.00 €		Carottes, ail, carvi	1.90 €
Calon (Moelleux aux noix - sans gluten)*	1	2.50 €	Pâté aux pommes de terre	La part	2.50 €
Madeleines	4	2.90 €	Pizza (<i>en été</i>)	La part	3.50 €
Cannelés	1	1.40 €	Bestels (bœuf haché, oignons, muscade)	Unité	3.00 €
Chaussons aux pommes	1	2.40 €			
Sacristains	1	2.40 €	Tartelettes aux oignons	Unité	3.00 €
Mouna	1	3.20 €			
Palmiers	1	2.30 €			

*Noix écrasées à la meule de pierre - sucre - œufs

Termes du contrat :

La livraison a lieu le jeudi de 17H45 à 19H15, aux dates indiquées sur le calendrier de présence des paysans à la Maison Familiale Rurale, 3 avenue des Montoires à GIEN

Le prépaiement se fait à la signature du contrat en espèces ou chèque à l'° de David ATLAN, pour un minimum de 20€

Le «crédit» est utilisé au fur et à mesure des achats, avec possibilité de le reconstituer pour un minimum de 20 €.

En fin de contrat le solde «crédit» est reporté sur le contrat suivant.

La résiliation est possible, le producteur est tenu de rembourser le solde du crédit.

